

⇒ **Pièces obligatoires au dépôt du dossier :**

- 1 demande de subvention complétée, datée et signée
- 1 plan prévisionnel de financement complété et signé
- 2 exemplaires par logement des conventions Anah complétées et signées
- 1 tableau des surfaces habitables par logement
- 1 plan de l'état des lieux et du projet à l'échelle 1/50^{ème} (2cm pour 1 m) ou 1/100^{ème} (1 cm pou 1 m) comportant pour chacun l'affectation des pièces et leurs dimensions + coupes de l'état des lieux et du projet pour les différents niveaux
- 1 attestation de propriété récente (datant de moins de 9 mois)
- Devis détaillés descriptifs et estimatifs des travaux d'entreprises (inscrites au registre des métiers ou du commerce) ou d'un maître d'œuvre, indiquant les quantités et prix unitaires (pas de prix forfaitaire pour tous les travaux prévus qui doivent comprendre la fourniture et la pose)
- CREP (Constat des Risques d'Exposition au Plomb) à l'état des lieux pour déterminer les travaux à retenir et réaliser un traitement pérenne. **Le CREP doit être négatif après travaux et le plomb totalement éradiqué.**
- Devis pour l'élaboration d'un DPE (Diagnostic de Performance Energétique) à réaliser après travaux
- Devis pour l'élaboration d'un CREP à réaliser après travaux
- Photos du logement (intérieur et extérieur)
- 1 RIB **original**

⇒ **Pièces complémentaires selon les cas :**

- Devis d'honoraire en cas de maîtrise d'œuvre (obligatoire et complète pour tous les dossiers à plus de 100 000 € HT de travaux ou en sortie d'insalubrité si des travaux de grosses réparations et restructuration sont prévus)
- Si l'immeuble est situé en secteur sauvegardé, copie de l'avis favorable des Bâtiments de France
- Copie du récépissé de dépôt de la déclaration préalable ou du permis de construire si besoin
- Pour les logements occupés, copie du bail en cours et copie de l'avis d'imposition (ou de non imposition) de l'année N-2 de toutes les personnes du ménages locataire

⇒ **Pour les sociétés :**

- Photocopie des statuts de la société dans leur dernière mise à jour, pour tout bailleur personne morale et associations, enregistrés au bureau des Hypothèques ou au Greffe du Tribunal, datés, signés et faisant notamment apparaître le nom du gérant ayant qualité pour agir
- Extrait KBIS récent (moins de 6 mois) pour les SCI

⇒ **Pièces obligatoires au solde du dossier :**

Après travaux, le propriétaire bailleur s'engage à transmettre à l'animateur de l'opération programmée les documents suivants, obligatoires pour solder son dossier :

- 1 demande de paiement signée
- 1 plan définitif de financement complété et signé
- 1 exemplaire original par logement des conventions Anah
- 2 exemplaires du formulaire Engagement du bailleur par logement, complété et signé
- 1 copie du bail de location conclu
- Copie de l'avis d'imposition N-2 du ou des locataires occupant le logement
- Copie du livret de famille ou de la carte d'identité des locataires
- Photos des travaux terminés (intérieur et extérieur)
- Factures d'entreprise originales, détaillées et signées
- 1 **DPE (Diagnostic de Performance Énergétique) après travaux** constatant le niveau de performance énergétique du logement après travaux
- 1 CREP (Constat des Risques d'Expositions au Plomb) **après travaux négatif**.
 **Un CREP positif ne permet pas le déblocage de la subvention.**
- 1 RIB **original**

Je soussigné, _____, reconnait avec reçu ce jour, la liste des documents à remettre au PACT Habitat et Développement de la Gironde en vue du dépôt de mon dossier et à fournir l'ensemble des documents mentionnés ci-dessus pour solder mon dossier à l'issue de la réalisation des travaux de réhabilitation.

Fait à Bordeaux, le _____

Signature :